



Les RÈGLEMENTS de l'évènement Roc Quercynois

Règlement des randonnées VTT et pédestres non chronométrées, sans classement et ouvertes à tous : Licencié.e.s ou non.

- Randonnée au départ et arrivée au camping municipal de Brengues, par des chemins et pistes balisés.
- L'allure est libre, sans esprit de compétition, sans classement.
- Sont prévus sur les itinéraires, des points de ravitaillement permettant aux participants de s'alimenter et de se reposer.
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non licenciés.
- Pas de certificat médical obligatoire.
- Les participants dégagent l'Association Roc Quercynois ainsi que les bénévoles de toute responsabilité en cas d'accident et de ses conséquences pouvant survenir lors de cette journée.
- Les participants s'engagent à être assuré à titre personnel en Responsabilité Civile et Accident pour l'ensemble des risques (vol, dégradation ...) liés à leur participation.
- Respect du code de la route, du sens de circulation et consignes d'organisation.
- Seuls les cycles à pédalage assisté répondant à l'article R311-1 paragraphe 6.11 du code de la route sont acceptés. A savoir tout cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0.25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler.
- Les participants utilisant un VAE doivent respecter les autres participants notamment lors des déplacements dans les zones étroites
- Port du casque obligatoire.
- Plaque de cadre numérotée fixée sur le vélo
- Bracelet d'identification visible sur le poignet pour les randonneurs pédestres.
- Respect des propriétés privées et des espaces publics.
- Respect d'autrui et de l'environnement. (ne jeter pas vos déchets dans la nature)
- Certains tracés de circuits empruntent des chemins privés qui requièrent l'autorisation des propriétaires.
- Pointage obligatoire à l'arrivée.
- Le nettoyage de vélo doit se faire exclusivement sur l'aire prévue à cet effet.
- L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.
- Droit aux médias : Tout participant autorise expressément les organisateurs de l'évènement Roc Quercynois ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de la randonnée sur lesquelles il pourrait apparaître.



Règlement spécifique pour l'Initiation au VTT

- Horaires – 9H à 9H30 briefing – 9H30 départ du camping avec véhicules
- Le départ ne sera pas fait du camping de Brengues. Les bénévoles de l'Association Roc Quercynois amèneront les enfants ou adultes dans leurs véhicules personnels vers le lieu de départ du parcours de l'initiation au VTT.
- Les participants dégagent l'Association Roc Quercynois ainsi que les bénévoles de toute responsabilité en cas d'accident et de ses compétences pouvant survenir lors de cette journée.
- Les participants s'engagent à être assuré à titre personnel en Responsabilité Civile et Accident pour l'ensemble des risques liés à leur participation.
- Le retour pourra se faire en vélo jusqu'au camping de Brengues avec les accompagnateurs.
- Si des parents accompagnent leurs enfants, les bénévoles de l'Association Roc Quercynois pourront demander de l'aide pour encadrer en cas d'un trop grand nombre de participants.
- Le circuit ne sera pas balisé, chaque participant s'engage à suivre et respecter les consignes des accompagnateurs.
- L'allure est libre, sans esprit de compétition, sans classement.
- Un point de ravitaillement est prévu sur l'itinéraire, permettant aux participants de s'alimenter et de se reposer
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non licenciés.
- Pas de certificat médical obligatoire.
- Port du casque obligatoire.
- Respect d'autrui et de l'environnement (ne jeter pas vos déchets dans la nature)
- Pointage obligatoire à l'arrivée.
- Le nettoyage de vélo doit se faire exclusivement sur l'aire prévue à cet effet.
- L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.
- Droit aux médias : Tout participant autorise expressément les organisateurs de l'évènement Roc Quercynois ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de la randonnée sur lesquelles il pourrait apparaître.

Les participants attestent sur l'honneur qu'ils sont en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'ils ont choisi, et qu'ils ont pris connaissance des difficultés du parcours qu'ils ont choisi et des règlements.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les règlements.